



De auto entrepreneur vers micro entreprise

Par **dancreation**, le **12/12/2010** à **17:38**

Bonjour,

Une question me taraude un peu, je suis en auto entreprise, mais je ne pense pas que ce soit le meilleur choix que j'ai fais, ais je la possibilité de migrer de auto entreprise à micro entreprise, sachant que il y a beaucoup de similitudes mais je pense que pour mon activité, infographiste imprimerie numérique, le régime de micro entreprise serait plus interessant.

Merci d'une réponse.

Cordialement

Par **fabienne034**, le **13/12/2010** à **08:17**

bonjour,

autoentrepreneur permet de réduire les frais

pour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneur :

<http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>

le problème est le risque sur les dettes, risque accru en cas de micro entreprise

il vaut mieux alors monter une EURL

pour avoir des statuts gratuits d'EURL

<http://www.fbls.net/eurlstat.htm>

ou une SASU

pour tout savoir sur la SASU:

<http://www.fbls.net/sasinfo.htm>

Par **dancreation**, le **13/12/2010** à **08:19**

Bonjour, merci pour votre réponse, tout ce la je le sais, les risques etc, quoi que en janvier arrive l'eirl. Ce que je veux savoir c'est est ce que de autoentreprise on peut changer pour une micro entreprise.

Merci
Daniel

Par **SARL AAGS**, le **14/12/2010** à **12:12**

Bonjour.

Oui vous pouvez passer d'autoentrepreneur à micro entreprise.
Vous pouvez même conserver le forfait social pour vos cotisations sociales.

Par contre, vous allez devoir vous inscrire à la CCI ou à la CM avec une adhésion payante !

Pour savoir, si le statut de micro entreprise est préférable, il faut avoir des éléments chiffrés (principalement votre CA et vos charges).

Avec ces informations, il sera possible de vous donner des éléments de réponse.

Cordialement, Olivier FARAT.

Par **dancreation**, le **14/12/2010** à **12:17**

Merci pour votre réponse réponse très claire, je regarde ça en sachant que je n'ai pas beaucoup de charges.

En vous remerciant encore.

Cordialement
Daniel

Par **SARL AAGS**, le **14/12/2010** à **12:20**

Si vous n'avez pas beaucoup de charges, il est préférable de rester au micro entreprise.

Par contre, il faut compter dans ses charges les frais d'essence, l'usure du véhicule, les frais d'électricité et autres.

A plus, Olivier.

Par **dancreation**, le **14/12/2010 à 12:48**

Effectivement, je n'ai pas de charges lourdes, pour l'instant.

Je compte louer un local (100,150 euros) je n'ai pas de frais d'essence car à 5 mn de chez moi, il y aura l'électricité, l'internet et le minimun. Je possède déjà tout le materiel informatique necessaire à mon activité (infographie et imprimerie numérique, reprographie) Juste à me procurer 2 machines d'impression et copieur un peu plus costaud.

Je pense qu'au niveau cotisation il vaut mieux la micro entreprise que l'auto entreprise.

Merci